



DOSSIER

Accompagner les psychologues quand ils interviennent en situation d'urgence
p. 3 à 6

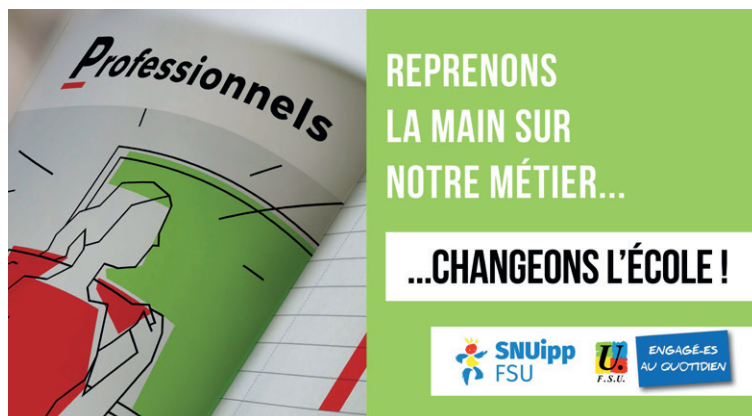
SOMMAIRE

2 Prime REP + : le SNUipp-FSU interpelle le ministère
Des frais de déplacement à géométrie variable
Frais de repas
Le mouvement inter-académique 2019, ce qui change
Temps de travail : les textes, rien que les textes !

3-6 DOSSIER : quel accompagnement pour les psychologues en situation d'urgence
Iles antillaises : un exemple d'action.
Tirer leçon de l'expérience
Ailleurs, une expérience qui dévoile les manques
Un partenariat sur lequel s'appuyer : entretien avec Isabelle Musseau, MGEN
Solidarité laïque : l'accompagnement des professionnels en débat
Le chiffre
Entretien avec Thierry BAUBET « Après une crise, un temps de supervision ou d'intervision est nécessaire »

7 Stages « Modules de formation d'initiative nationale » (MFIN)
Bilan du concours de recrutement psyEN
Le G9 en audience au ministère
Quelle structuration pour le corps de PsyEN ?

8 Témoignages de candidats qui se sont présentés aux élections professionnelles
Déontologie en réflexion.



Pour une psychologie ambitieuse !

Quand un acte violent percute l'école comme l'agression d'une professeure, ce sont des mesures sécuritaires que propose le ministre : créer des centres éducatifs fermés, faire appel à des policiers à la retraite. Ce ne sont pas des mesures éducatives comme le seraient une augmentation des effectifs de personnels éducatifs et d'enseignement, le renforcement d'équipes pluri-professionnelles, la création de classes ou d'espaces relais. Et puis très concrètement, quel sera le budget de l'éducation nationale pour ses psychologues, en termes de postes et de recrutement ?

Aucune référence non plus de la part du ministre au travail des psychologues. Leur implication et leur engagement aux côtés des élèves, des familles et des équipes enseignantes sont reconnus ainsi que leur expérience, notamment lors des situations de crise liées dans ce numéro.

Suite au changement de gouvernement en 2017, certains engagements liés à la création du corps des PsyEN n'ont pas été tenus. Tout en défendant des situations individuelles, le SNUipp, avec la FSU, demande la reprise de discussions sur la formation (initiale, passerelle et continue) et sur la structuration du corps. Il défend l'autonomie professionnelle des psychologues, un fonctionnement en collectif de psychologues, sans hiérarchie intermédiaire, pour faciliter l'authenticité et l'horizontalité des échanges professionnels.

En résumé, un engagement du SNUipp-FSU et de ses élus pour une psychologie de proximité, ambitieuse, et au service du public !

Le SNUipp-FSU interpelle le ministère

Le SNUipp-FSU s'était adressé au ministre en juillet, au sujet du non versement de la prime REP +, de l'indemnité différentielle pour les ex-instituteurs. Si le versement de l'indemnité REP + vient d'être acté dans l'académie de Créteil, le SNUipp-FSU demande au ministère un règlement de la situation sur l'ensemble du territoire. Le syndicat demande aussi une évolution de l'ordonnance du 13.04.2017 sur le principe de la double

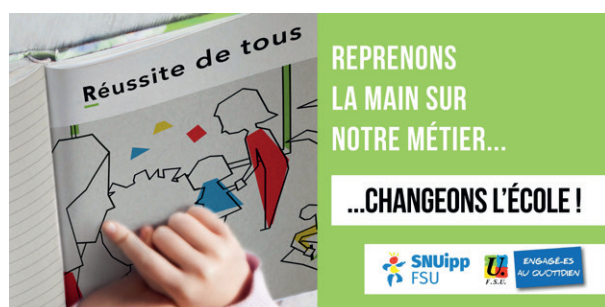
carrière. Celle-ci ne s'applique pas aux passages accélérés des psychologues détachés aux 6ème et 8ème échelons actés en CAPD, et qui ne sont pris en compte qu'au moment du renouvellement. Il reste aussi à régler le problème d'un changement de grade acté en CAPD au moment de l'intégration dans le corps. Le SNUipp-FSU portera ces différents dossiers lors de ses rendez-vous au ministère.

Mouvement inter-académique 2019: ce qui change.

Le serveur SIAM a été ouvert du 15 novembre à 12 h au 4 décembre 2018 à 18 h. Les barèmes ont été modifiés, plus de poids étant donné à l'expérience et au parcours professionnel (ancienneté de service, ancienneté dans le poste) afin de réduire les délais pour obtenir une mutation pour convenance personnelle. Les PE détachés continuent d'avoir le choix entre une participation au mouvement inter-départemental PE ou au mouvement inter-académique PsyEN. Quand la mutation est obtenue par le mouvement inter départemental PE, il est nécessaire de faire une nouvelle demande de détachement pour redevenir PsyEN. Attention, le détachement n'est pas automatique. Cette demande est à faire avant la fin du mois de mars pour les PE et autres fonctionnaires titulaires du titre de psychologue.

Le nombre des vœux à compléter est de 31 et les résultats des mutations inter-académiques seront donnés début mars. Aucune demande tardive (modification ou annulation) ne sera prise en compte après le 15 février 2019. N'hésitez pas à contacter les élus académiques, retrouvez notre fiche de contrôle syndical sur le site psyen.fsu.fr

Note de service mobilité n° 2018-131 du 7-11-2018



Frais de repas

Quand l'agent est en mission pendant la totalité de la période comprise entre 11 heures et 14 heures, hors de ses résidences administrative et familiale (pas de justificatif à fournir), l'administration doit verser des frais de repas. Lorsqu'il a pris un repas dans un restaurant administratif ou assimilé, l'indemnité forfaitaire est diminuée de moitié.

Modèles de recours auprès des sections départementales SNUipp-FSU.

Frais de déplacement à géométrie variable

L'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires est précisée dans la circulaire n°2015-228 du 13-1-2016 mais de nombreux départements continuent à appliquer l'ancienne gestion qui confiait à l'IEN la répartition d'une somme d'argent fixe pour certains personnels itinérants (RASED notamment). Ce mode de gestion n'a jamais été soumis à des critères transparents, malgré les demandes syndicales. Le SNUipp-FSU demande le respect du cadre réglementaire (frais de transport et de repas pris en charge hors des communes de la résidence administrative et de la résidence personnelle) et une évolution de la réglementation afin que des indemnités kilométriques soient versées aussi pour les déplacements dans la commune de rattachement et les communes limitrophes. Il est inadmissible que les personnels financent leurs déplacements sur leurs fonds propres.

Temps de travail : les textes, rien que les textes

Pour la spécialité EDA (éducation, développement et apprentissages), « le temps de travail hebdomadaire comprend 24 heures inscrites dans l'emploi du temps ».

L'arrêté du 9 mai 2017 fixe 4h pour « l'organisation de l'activité » sans inscription à l'emploi du temps (l'organisation de ses activités) et sur le temps restant l'exercice des missions associées (tenue des dossiers, rédaction des écrits psychologiques, documentation personnelle...). Toute demande de la hiérarchie d'emploi du temps de plus de 24h est à refuser en s'appuyant sur le texte réglementaire.



Accompagner les psychologues quand ils interviennent en situation d'urgence

L'intervention des psychologues de l'Éducation nationale lors de situations de crise touchant l'école est affirmée dans les textes réglementaires du nouveau statut.

Après la circulaire de 1998 « Instruction concernant les violences sexuelles », des centres de ressources pluri-professionnels ont été mis en place dans les départements, mais pas partout. La mobilisation de l'administration pour tenter d'assurer une formation continue, notamment pour préparer l'organisation d'une intervention, reste hétérogène. Quand la volonté de former les psychologues s'est traduite en réunions, stages, conférences, des protocoles d'analyse et d'intervention ont été réalisés et communiqués aux écoles. Le protocole a un intérêt, celui de donner un cadre, de poser des limites d'intervention et de préciser le type de partenariat.

L'expérience des psychologues de Guadeloupe qui sont intervenus après les cyclones de 2017 montre l'importance de ce travail en réseau pour la sécurité professionnelle des psychologues eux-mêmes. « Être formé a limité l'impact émotionnel », remarque Marie-Line de Souza, PsyEN, et « le fait de partager le travail avec l'équipe de la CUMP* a été capital pour ne pas être en grande insécurité » ajoute Florence Fouladou, qui exerce le même métier.

Une séance de débriefing post intervention a été assurée par la CUMP* au rectorat, un moment fort pour le partage des expériences et pour la cohésion renforcée du groupe des psychologues. Ceux-ci soulignent aussi l'implication de l'administration pour faciliter les interventions (prise en compte des demandes, coordination, remboursements, remerciements).

Le contexte caribéen (tremblements de terre, cyclones, séismes, éruptions volcaniques possibles) a conduit l'ensemble des professionnels à l'anticipation, à la formation et au partenariat.

Mais cette dynamique reste à créer dans de nombreux territoires, ce que confirment trois psychologues de la Moselle qui n'ont pas vu leurs propositions aboutir après une intervention en cellule de crise. De manière générale, il reste souvent un point aveugle : l'accompagnement des psychologues et des autres professionnels après l'intervention en situation d'urgence.

La CUMP, habilitée à intervenir en situation de traumatisme collectif, a une mission d'accompagnement des personnels. « *Après une crise, un temps de supervision ou d'intervention est souhaitable afin que chacun puisse s'exprimer sur ce qui a fonctionné et ce qui a été plus difficile* » note Thierry Baubet, psychiatre AP-HP (Hôpitaux Universitaires Paris-Seine-Saint-Denis). Quelle formation nécessaire, sur quel partenariat s'appuyer ?

La MGEN, organisation partenaire de l'école a une expérience en la matière. Solidarité Laïque se pose pour sa part la question de l'accompagnement des professionnels ainsi que de celui des enfants et des jeunes. Des réflexions globales et des anticipations à mener en amont, quand la pensée n'est pas saisie par l'urgence.

*CUMP : Cellules d'urgence médico-psychologique



« Partager le travail avec la CUMP a été capital pour ne pas être en grande insécurité. Cela nous a permis de ne pas être en difficulté car nous avons les relais nécessaires en cas de situation critique »

Iles antillaises : un exemple d'action

Être formé a limité l'impact émotionnel.

En septembre 2017, deux violents ouragans de catégorie 5/5, Irma puis Maria frappent les îles antillaises de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ainsi qu'une partie de la Guadeloupe.

Pertes humaines, habitants en état de choc, bâtiments détruits, approvisionnement en eau interrompu, réseau électrique altéré, communications coupées : le bilan est lourd.

Des équipes pluridisciplinaires organisées par le rectorat de Guadeloupe sont envoyées sur place. 27 personnels, assistantes sociales, psychologues (16 EDA), médecins et infirmières volontaires et formés à l'intervention en situation d'urgence vont se relayer pendant trois mois, par équipes de deux à neuf membres. Marie-Line de Souza, psychologue à Marie-Galante et intervenante à St-Martin, explique que « les départs ont été échelonnés car il y avait des difficultés d'hébergement, d'approvisionnement en eau, en nourriture ». Dans un premier temps, les écoles étant fermées, l'objectif était de repérer les agents qui avaient besoin d'un accompagnement ou d'une prise en charge psychologique, d'apporter une écoute et une aide à la compréhension des réactions émotionnelles inhérentes à la situation traumatique avant la reprise professionnelle. Au fur et à mesure que les écoles rouvraient, les psychologues ont pris en charge les enfants et les parents. Ils ont créé un protocole d'ac-

cueil des élèves pour accompagner la réouverture des écoles. Ceux de St-Martin se sont associés au travail de préparation et d'organisation et sont intervenus progressivement uniquement auprès des enfants et des parents.

Pour Florence Fouladou, psychologue envoyée à St-Barthélemy avec Fabienne Vigouroux, « il y a eu deux contextes différents : les premiers psychologues ont trouvé St-Martin en plein chaos, ils étaient eux-mêmes en situation précaire, en complète autonomie (eau, nourriture, couchage), ils ont été impactés fortement. Pour nous, un mois après, les conditions étaient moins critiques, la population s'organisait pour se relever ». En effet, la mobilisation des parents et des enseignants a été très forte pour remettre en état les écoles afin d'y accueillir et de sécuriser les élèves. « Ce sont les directrices et les directeurs qui ont eu besoin d'entretiens à notre arrivée car ils avaient fait face à des situations très difficiles. Elles et ils étaient épuisés. Il en était de même pour notre collègue EDO seule présente sur l'île comme psychologue de l'éducation nationale », précise Florence « En fin de semaine, après nos interventions auprès des enfants, dans les classes, ce sont les parents qui nous sollicitaient ».

Entretiens individuels, groupes de parole avec deux psychologues (animateur et observateur) se sont succédés selon les demandes.

Le travail coordonné : un appui indispensable

Des équipes de CUMP de métropole sont arrivées sur les îles, parfois en même temps que les équipes EN. Très vite, répartition des rôles, débriefings quotidiens se sont organisés. Pour les psychologues qui se rendaient dans les écoles, collèges, lycée : investigations, premières rencontres et orientation vers l'équipe du CUMP pour les situations personnelles à fort impact psychique. Les assistants sociaux étaient inclus dans les réunions de régulation et dans celles de coordination avec le rectorat. Pour Florence, « ce travail avec la CUMP a été capital pour ne pas être en grande insécurité. Il nous a permis de ne pas être en difficulté car nous avons les relais nécessaires en cas de situation critique (décompensations, comportements suicidaires...). Dans les écoles, nous faisons des entretiens à deux quand le stress et l'angoisse étaient massifs ». À St-Martin, « les partenariats ressources ont été importants : association France victime, équipe pluridisciplinaire EPRUS habilitée à intervenir sur urgence post traumatique, CUMP », complète Marie-Line.

Le bilan des psychologues

Pour Marie-Line de Souza, la formation préalable est indispensable. En tant qu'élue à la CAPA de Guadeloupe, elle relaiera des propositions pour la formation continue. « Être formés a limité l'impact émotionnel. Cependant, il aurait fallu être plus nombreux pour répondre à toutes les demandes et éviter que les séquelles du trauma ne s'installent à long terme. Mais le manque de logements disponibles sur l'île a été un frein à l'augmentation du nombre d'intervenants ».



Tirer leçon de l'expérience

En Guadeloupe, chaque année, est organisé un stage de formation continue pluri-professionnel « gestion des événements graves » pour les personnels nouvellement nommés. Les psychologues estiment avoir été en capacité de bien repérer les manifestations post-traumatiques mais la question de la prise en charge post-traumatique nécessite une formation complémentaire. Ils font des propositions : mise en place d'un coordonnateur pour assurer le lien et le relai entre les nombreuses équipes, d'un personnel ressource administratif facilitant l'intervention (liste et cartographie des écoles), organisation d'un temps obligatoire d'échanges pour permettre aux équipes des écoles de retisser des liens interrompus par la catastrophe et d'accueillir les élèves. Se pose la question du suivi des membres de la communauté scolaire quand les structures de soin ne sont pas toutes opérationnelles.

Ailleurs, une expérience qui dévoile les manques

En Moselle, une cellule de crise mobilisant les personnels RASED a été mise en place dans une école suite à l'assassinat du directeur.

Mais « *le minimum de neutralité et de distance nécessaires pour écouter et accueillir le chagrin, la sidération et la peur des enfants et des adultes n'étaient pas possibles* », écrivent les trois psychologues de l'éducation nationale sollicités par l'IEN, Nicole Henry-Schintu, Chantal Mancini et Eric Graff. Ils estiment que « *ce qu'on a qualifié de cellule de crise était en réalité un groupe d'écoute et d'accueil hétérogène, inégalement formé, insuffisant en nombre et dans tous les cas, bien trop impliqué au plan émotionnel* ». La question de l'intervention d'un service extérieur peut se poser même si le drame a eu lieu hors école. Ces constats les ont conduits à demander un groupe de travail à l'administration : rédaction d'un protocole d'évaluation et des mises en place d'équipes d'intervention, avec un référent par bassin pour l'organisation. Hélas, ces propositions sont restées sans suite.

Un partenariat sur lequel s'appuyer :



Entretien avec Isabelle Musseau, MGEN, Déléguée nationale à l'action sociale et aux accompagnements

Quels sont les axes d'intervention de la MGEN lors des situations de crises ?

La MGEN structure ses dispositifs d'intervention pour mieux venir en aide aux adhérents victimes d'attentats ou de catastrophes naturelles, comme elle a pu le faire en venant en aide aux adhérents des îles de St-Barthélemy et de St-Martin, touchées par l'ouragan IRMA en septembre 2017 et aux victimes des intempéries dans l'Aude en octobre 2018. Il s'agit de mettre à disposition un numéro dédié aux prises en charge et accompagnements suite à ces catastrophes, une ligne de dialogue assurée par un psychologue et bien sûr des soutiens financiers.

Quel partenariat peut être activé après une situation de crise ?

Dans le cadre d'actions concertées avec le ministère de l'éducation nationale, sont proposées des actions qui ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des agents (mutualistes ou non) soumis à des risques particuliers ou atteints par une affection entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel. Ces Réseaux PAS (prévention aide et suivi) offrent une gamme d'actions collectives ou individuelles dans le domaine de l'accompagnement des personnes et de la prévention de la santé au travail. Ce sont des dispositifs qu'il est possible d'activer et de développer dans l'après-crise.

Solidarité laïque : l'accompagnement des professionnels en débat

Le retour des élèves dans les établissements scolaires a été l'objectif majeur de Solidarité Laïque attaché à la « reconstruction sociale » : distribution de 5000 kits scolaires, de 20 000 ouvrages scolaires, de matériel mobile pour la pratique sportive, participation à la réfection d'un stade à St-Martin. « *Nous sommes présents auprès des enseignants pour faciliter la reprise de l'activité et concourir à la solidarité nécessaire sur le terrain. Le bilan en cours permettra de préciser comment poursuivre notre accompagnement des professionnels ainsi que des enfants et des jeunes qu'ils accompagnent* ». Anne-Marie Harster, présidente de Solidarité Laïque.



Le chiffre :

1441

C'est le nombre d'entretiens avec les personnels menés par les assistantes sociales et les psychologues de l'éducation nationale après les cyclones antillais de 2017



Après une crise, un temps de supervision ou d'intervision est nécessaire

Entretien avec **Thierry BAUBET**, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Hôpital Avicenne - Hôpitaux universitaires Paris-Seine-Saint-Denis (AP-HP)

Dans l'éducation nationale existent maintenant de nombreux protocoles pour les situations de crise précisant les rôles de ses personnels.

Les psychologues sont sollicités mais leur accompagnement dans l'institution est peu « pensé ».

Quels sont les risques encourus ?

Des risques existent effectivement pour les psychologues de l'éducation nationale ayant été amenés à travailler dans des situations de crises graves. Ils peuvent être directement traumatisés en ayant assisté eux-mêmes à l'événement ou à des détails macabres. Le psychologue devient alors un blessé psychique comme les autres, il faut le relever de ses fonctions durant le temps de sa prise en charge. Dans les autres cas, un impact traumatique indirect est possible, à travers l'écoute répétée des discours horribles des impliqués. On parle alors de « traumatisme vicariant ». L'existence d'une formation préalable aux situations de traumatismes et de crise, la clarté du cadre avec définition précise des rôles de chacun dans la cellule de crise, peuvent protéger les psychologues d'un impact trop important sur eux-mêmes. Un bilan très précis des impliqués doit avoir été effectué (enfants, personnels de l'école, y compris non-enseignants) en distinguant entre les témoins directs et les impliqués non témoins directs. Autre point de stabilisation et de sécurité pour l'équipe : la possibilité de se référer à un psychologue garant du cadre, sans intervention auprès des impliqués, disponible pour ses collègues avec un rôle de repérage de ceux qui sont en difficulté. Enfin, après une crise, un temps de supervision ou d'intervision

est nécessaire afin que chacun puisse s'exprimer sur ce qui a fonctionné et ce qui a été plus difficile. De manière générale, il n'est pas souhaitable que les pys interviennent en première ligne dans leur propre école si elle a été affectée.

Au-delà des repérages des manifestations psycho-traumatiques, quels peuvent être les domaines de formation à développer pour les psyEN ?

Il faut distinguer différentes situations de crises. Dans le cas d'une formation à la crise en elle-même, anticiper est vraiment utile : quel fonctionnement de l'école s'il s'y passait un drame ? Qui ferait quoi ? Quels renforts ?

Pour les traumatismes du quotidien, comme la maltraitance infantile, les conséquences du harcèlement ou du racket, des formations plus cliniques seraient appropriées afin de savoir mieux les détecter chez les enfants, d'autant plus que dans le cadre scolaire, elles peuvent se manifester sous des formes atypiques qu'il faut connaître. Souvent, la crise et l'ordinaire se rejoignent : dans une crise, il n'est pas rare que des enfants viennent se saisir du cadre pour révéler des abus ou des violences déjà subis.

Dans le cadre d'un accompagnement post-crise, quelles sont les missions et quel peut être le rôle de la CUMP ?

La CUMP répond à la survenue d'événements traumatogènes collectifs : décès d'un enfant, d'un adulte à l'école, agression grave d'une bande, etc. En cas de drame majeur, il y a tout intérêt à nous contacter immédiatement

(15), comme le SAMU. La CUMP s'intègre à la cellule de crise mise en place par le chef d'établissement. Ce que chacun va faire est alors décidé. Il est impératif d'organiser des temps réguliers d'échanges.

Quelles suggestions faites-vous pour améliorer les interventions des uns et des autres ?

La question est complexe car les structures en présence (pys EN, CUMP...) varient beaucoup en effectifs et en habitudes de travail selon les académies et les départements. Il faudrait établir, à froid, un « plan d'intervention des secours psy à l'école » qui préciserait ce que chacun peut apporter. Faire en sorte que les intervenants se connaissent, que chacun expose ses limites et comprenne celles des autres, va garantir une meilleure coordination le jour où une intervention sera nécessaire. Tout en sachant que ce qu'apporte la CUMP est irremplaçable puisqu'on est d'emblée dans un soin médical, qui peut se poursuivre. Lorsqu'un personnel ou un enfant est vu en CUMP, un dossier médical est créé, et dans certains cas cela peut-être important sur le plan médico-légal (certifications, etc).

Pour aller plus loin :

Romano H, Baubet T. L'école face au traumatisme et à la violence. Evaluer et intervenir.

Grenoble : La Pensée sauvage ; 2011.

Revue APFEN Psychologie et éducation, 2018-2, juin 2018 « Situations de crise en milieu scolaire : place du psychologue dans les dispositifs »

Stages « Modules de formation d'initiative nationale » (MFIN)

Beaucoup de difficultés cette année pour les inscriptions aux MFIN. Destinés aux personnels des établissements scolaires pour leur permettre d'améliorer leurs compétences pour encore mieux assurer la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers : situation de handicap, grande difficulté scolaire, maladie et aussi élèves allophones. Ces modules sont ouverts aux psychologues de l'éducation nationale des deux spécialités. Pour les psyEN EDA, intégrés ou détachés, les CAPD (commissions départementales) ont été consultées et la CAPN PE (commission nationale) a validé les candidatures. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU demandent une meilleure information sur les modalités d'inscription et l'examen en CAPA (commission académique) sur des critères transparents.

Les résultats :

Cette année, 97 psychologues EDA ont obtenu leur départ en formation : troubles du langage et des apprentissages (31), troubles du comportement (27), troubles neuro-développementaux (18), élèves allophones (10), EIP (7), module sciences cognitives (3), autisme et troubles envahissants (1).

Bilan du concours de recrutement psyEN

L'an dernier, 1698 personnes se sont inscrites (dont 51% d'EDA) au concours externe de recrutement des PsyEN.

Evolution des places au concours

	EDO (second degré)		EDA (premier degré)	
	2017	2018	2017	2018
Concours externe	115	87	125	105
Concours interne	30	30	10	10
Concours réservé	50	50		
Total	195	167	135	116

Entre les deux années, on observe une diminution des postes à hauteur de 15% pour les deux spécialités.

Le G9 en audience au ministère

Le 25 septembre, les neuf organisations* ayant soutenu la création du corps des PsyEN ont été reçues au ministère. Elles ont porté l'inquiétude des psychologues du second degré face aux fermetures de CIO, aux changements initiés par la loi «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel». Une circulaire nationale a été demandée pour la mise en place de temps institutionnalisés pour les psychologues du 1er degré et pour la liaison EDA-EDO prévue dans la circulaire « missions ».

*SFP - SNUipp-FSU - SNES-FSU - SE-UNSA - SNP - AFPEN - APSYEN (ex-ACOPF) - AEPF - FFPP

Compte-rendu sur le site <http://psyen.fsu.fr>

Répartition des stagiaires EDA (éducation, développement et apprentissages) par centres de formation spécialisée :

Aix-Marseille	Bordeaux	Lille	Lyon	Nancy-Mets	Paris	Rennes
18	23	8	15	7	30	12

Sept reçus 2018 ont sollicité un report de stage.

Cinq reports de stage 2017 sont inclus.

Tous les stagiaires ont été affectés sur leur premier vœu. Les élus SNUipp-FSU et SNES-FSU sont intervenus auprès de la direction générale des ressources humaines (DGRH) pour que les stages puissent être réalisés dans les académies limitrophes du centre de formation, conformément aux engagements écrits. Les centres de Rennes et de Nancy-Metz l'ont, cette année encore, refusé. Cela impacte fortement les conditions de vie et de travail des stagiaires et de leur famille, à la fois financièrement et humainement en raison de l'éloignement et de la fatigue engendrée.

Quelle structuration pour le corps de PsyEN?

La nécessité de clarifier le fonctionnement hiérarchique pour la spécialité EDA amène un débat entre organisations. Certaines proposent la création d'un conseiller technique prise sur des moyens 1er degré et par cooptation de l'administration avec des missions de coordination mais aussi des missions de contrôle et d'évaluation. Le SNUipp-FSU s'oppose à l'installation d'une hiérarchie intermédiaire et revendique le maintien de tous les moyens en poste sur le terrain. Il propose la mise en place d'un chargé de mission, à temps partiel, compensé sur le terrain. L'installation d'une hiérarchie n'a jamais démontré une plus grande efficacité qu'un fonctionnement horizontal dans un collectif de travail de professionnels concepteurs de leur travail. Elle comporte le risque de limiter l'autonomie reconnue au psychologue pour le choix des outils et des méthodes. Pour le SNUipp et la FSU, il faut réfléchir à une organisation cohérente et transparente dans le corps et remettre en discussion le service de psychologie de la maternelle à l'université.

PAROLES DE CANDIDATS ET D'ÉLUS : DES RAISONS DE S'ENGAGER.

Avec des vacances de postes importantes et par conséquent, l'augmentation de la taille des secteurs l'isolement des psychologues est problématique. Il leur devient très difficile d'exercer l'ensemble de leurs missions auprès des enfants et en particulier, celles de prévention. Être candidate sur la liste du SNUipp-FSU, c'est avant tout pour moi avoir la volonté de défendre un accompagnement psychologique de qualité à l'école, la diminution de la taille des secteurs, la formation continue. C'est aussi aider les collègues à s'y retrouver dans ce nouveau corps dans le respect des droits de chacun.

Ghislaine Ruckebusch (Marne)

Syndiqué depuis de nombreuses années, mon militantisme se limitait à des participations à des grèves, manifestations et réunions syndicales. Être candidat pour la liste FSU, c'est pour moi l'occasion de pouvoir être dans l'action, de façon plus concrète, pour améliorer les conditions de travail, défendre la profession et les collègues, avec pour principe, la justice et l'équité pour un service public de qualité. C'est aussi l'occasion de mieux comprendre les rouages de l'administration. C'est également pouvoir rejoindre une équipe avec qui je partage des valeurs comme la solidarité et l'entraide.

Jean Rustique (Gironde)

Suite à un premier mandat, je me suis rendue compte de l'importance de la place du délégué qui est sur le terrain, qui relaie et défend une réalité parfois différente du regard de l'administration. Défendre l'équité et la transparence est important. Le travail avec les élus EDO de la liste FSU est intéressant, il permet de rapprocher les deux spécialités et avec cette dynamique, de mieux les faire prendre en compte par l'administration dans l'intérêt du corps unique.

Valérie DIOP (Corrèze)

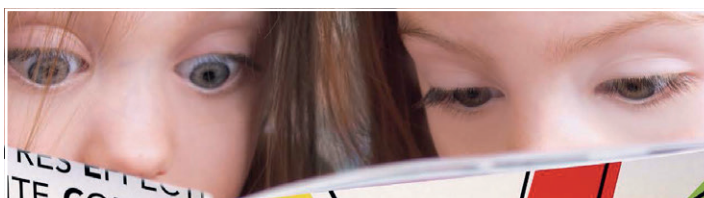
Aujourd'hui je m'engage activement pour que les RASED continuent, à l'avenir, à poursuivre leurs missions auprès des élèves en difficulté dans des conditions suffisamment bonnes pour être efficaces. Les missions des psychologues ont du sens quand des réponses d'aides sont possibles au sein de l'école, avec le RASED. Le statut de psychologue a été obtenu grâce en particulier aux actions du SNUipp, il faut maintenant le protéger et aller plus loin dans nos droits et notre reconnaissance professionnelle. C'est pour cela que je suis candidat.

Cyrille Dubot (Hauts-de-Seine)

DÉONTOLOGIE EN RÉFLEXION

La protection des usagers et les psychologues, quel que soit leur champ d'exercice, est un enjeu important. Aboutir à une réglementation de la déontologie des psychologues est l'objectif du CEREDePsy (*Construire ensemble la réglementation du code de déontologie des psychologues*), un regroupement inter-organisationnel constitué l'an dernier.

Repérer les points de convergence entre les différents codes existants a été le travail premier des différentes organisations. Les difficultés de concrétisation ont été abordées à partir du bilan réalisé par la CNCDP (Commission nationale consultative de déontologie des psychologues). La réflexion s'engage maintenant sur les solutions permettant de rendre la déontologie juridiquement opposable, sans créer un ordre des psychologues. C'est sur ces bases que le SNUipp-FSU participe à ces travaux. Retrouver plus d'informations sur le site du CEREDePsy.



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



u DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Pierre Clavere u RÉDACTION : Françoise Dalia, Natacha Delahaye, Pierre Garnier, Emmanuelle Koessler, Véronique Osika et Natacha Panier u CONCEPTION GRAPHIQUE, RÉALISATION & IMPRESSION : Rivaton & Cie u PRIX DU NUMÉRO : 0,80 €

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244 | 128 boulevard Blanqui, 75013 Paris | 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr